

Programme Pluriannuel D'Activités 2022-2028

Safer de Guadeloupe



Source : DAAF

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
Avant-propos	3
Fondement juridique et principes d'élaboration du PPAS	4
DIAGNOSTIC DU CONTEXTE ET DES ENJEUX LOCAUX.....	6
Réguler et observer le marché foncier rural.....	6
Le marché foncier agricole et périurbain.....	6
Dynamiser l'agriculture	8
L'installation agricole : un enjeu incontournable pour le renouvellement des générations	8
40 ans de la Réforme Foncière : les Groupements Fonciers Agricoles, un second souffle à réinventer pour le développement des approches innovantes.....	9
Les structures foncières et la répartition parcellaire des exploitations agricoles	10
Les enjeux spécifiques des filières agricoles.....	11
Un objectif : une autonomie alimentaire accrue d'ici 2030	14
Accompagner le développement durable du territoire et participer à la protection de l'environnement.....	14
La lutte contre l'artificialisation des sols	14
Évolutions démographiques et mutations socio-spatiales.....	16
ANALYSE AFOM (ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES).....	19
ENSEIGNEMENTS DU BILAN DU PPAS ANTERIEUR	20
STRATEGIE DU PPAS POUR LA PERIODE 2022-2028	22
Assurer la régulation et la transparence du marché foncier rural	22
Dynamiser l'agriculture et la forêt.....	22
Participer à la protection de l'environnement	22
Accompagner le développement local.....	22
Autres.....	22
AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	23
Assurer la régulation et la transparence du marché foncier rural	23
Régulation du marché foncier.....	23
Transparence du marché foncier	23
Dynamiser l'agriculture et la forêt.....	23
Renouvellement des générations en agriculture.....	23
Amélioration de la résilience des exploitations.....	24
Participer à la protection de l'environnement	24
Prise en compte transversale de l'environnement.....	24
Valorisation des forêts et des milieux naturels	25
Accompagner le développement local.....	25
DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	26
MOYENS ET FINANCEMENTS	27

INTRODUCTION

Avant-propos

Pour la seconde année consécutive, nous avons toutes et tous traversé de longs mois, obscurcis par la persistance de la crise sanitaire, la résurgence du conflit social en Guadeloupe et depuis peu par une situation géopolitique bouleversée.

Plus que jamais, ces crises plurielles questionnent nos modèles fragilisés de production et de consommation, alors que notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur est croissante.

Le cheminement vers une autonomie alimentaire renforcée d'ici 2030 nous oblige.

Des synergies entre les acteurs du monde agricole restent à construire ou à renforcer. Nos responsabilités sont collectives.

Alors que les effets du changement climatique se multiplient, à l'image de la sécheresse récurrente en Nord Grande-Terre, il est impératif que l'ensemble des acteurs agricoles du territoire construisent ensemble la résilience d'aujourd'hui et de demain.

La Safer entend assumer entièrement son rôle et assurer pleinement ses missions pour répondre aux enjeux fonciers d'aujourd'hui et de demain.

Les défis sont nombreux. De la régulation d'un marché foncier rural spéculatif au renouvellement des générations. De la préservation de l'environnement à la lutte contre l'artificialisation des sols.

Tout en continuant d'agir très concrètement, le temps de la réflexion s'est imposé au long de cette année, pour mieux se projeter.

La concertation initiée dans le cadre de la révision de notre Programme Pluriannuel d'Activités n'est que la première pierre d'une synergie et d'une complémentarité accrues des acteurs du foncier sur le territoire.

Puisque l'espace rural est un espace commun, la Safer organise le dialogue, notamment en Comité Technique Départemental, pour une mise en œuvre transversale des enjeux fonciers.

Notre gouvernance partagée est une richesse, saisissons-là tous ensemble pour concilier la pluralité de problématiques traversant notre territoire.

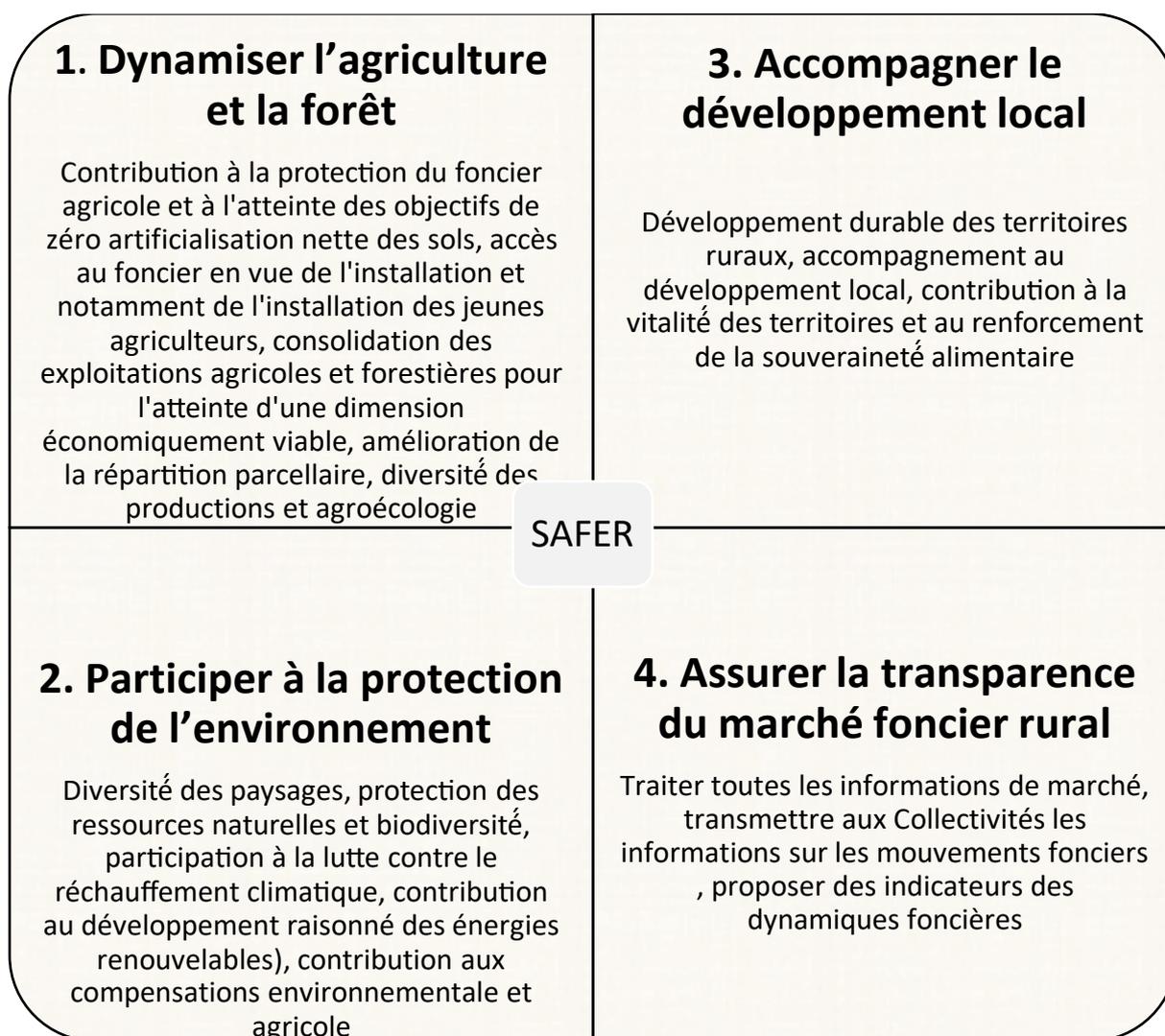
Face à l'ensemble des chantiers devant nous, vous pourrez compter sur notre travail !

Rodrigue TREFLE, Président Directeur Général.

Fondement juridique et principes d'élaboration du PPAS

Aux termes de l'article R. 141-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), chaque Safer est tenue de se doter d'un Programme Pluriannuel d'Activités (PPAS) qu'elle soumet à l'approbation du préfet de région, conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n°2020-68 du 30 janvier 2020 relatif à la déconcentration de décisions administratives individuelles dans les domaines de l'action et des comptes publics.

Le PPAS traduit le contexte territorial dans lequel s'inscrit l'action de la Safer, le bilan du PPAS de la période 2015-2021, la stratégie d'intervention de la Safer, déclinée en axes et priorités, la transparence dans la prise de décision et la mise en œuvre des règles de déontologie. Il fixe, en particulier, le cadre dans lequel la Safer intervient au regard de ses quatre missions d'intérêt général :



Le PPAS doit intégrer dans sa stratégie et ses priorités d'action les orientations nationales définies dans le cadre :

- Du plan biodiversité qui vise un renforcement des pratiques agroécologiques, ainsi que la mise en œuvre d'objectifs de lutte contre l'artificialisation ;

- Loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 qui place l'agriculture en première ligne dans la lutte contre le changement climatique ;
- Du volet « Transition agricole, alimentation et forêt » du Plan de Relance qui se fixe trois objectifs : renforcer la souveraineté alimentaire, accélérer la transition agroécologique et adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique.

Sur le plan régional, il prend en compte le schéma d'aménagement régional (SAR), le programme régional de développement rural (PRDR), le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) ainsi que le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA).

Le PPAS a été élaboré par la Safer de Guadeloupe sous le contrôle d'un Comité régional composé des membres suivants :

- Le président du conseil régional ou son représentant ;
- Le président du conseil départemental ou son représentant ;
- Le président de l'association des maires ou son représentant ;
- Le président de l'établissement public foncier (EPF) ou son représentant ;
- Le président de la SAFER ou son représentant ;
- Le commissaire du gouvernement « agriculture » de la Safer ;
- Le commissaire du gouvernement « finances » de la Safer ;
- Le président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant ;
- Le directeur de la DAAF (Direction de l'alimentation, de l'agriculture et la forêt) ou son représentant ;
- Le directeur de la DEAL (Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ou son représentant ;
- La directrice de l'ONF (Office Nationale des forêts) ou son représentant ;
- La directrice du Conservatoire du littoral ou son représentant ;
- La président de la chambre départementale des notaires ou son représentant.

Consultation interne & des partenaires

Les collaborateurs de la Safer se sont réunis à trois reprises afin de réaliser collectivement l'analyse AFOM, la préfiguration de la stratégie pour la période à venir et afin de définir les indicateurs de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Au cours du mois de novembre 2021, la Safer a adressé à l'ensemble de ses partenaires, un questionnaire numérique.

En mars 2022, le Comité régional de suivi et d'élaboration du PPAS s'est réuni. A cette occasion, la Safer a présenté l'état d'avancement du Programme Pluriannuel, la préfiguration de la stratégie pour la période 2022-2028 et a recueilli davantage de contributions.

En amont du Conseil d'Administration de la Safer, au mois de mai 2022, les Commissaires du Gouvernement ont émis un avis favorable au projet de PPAS, puis l'ensemble des Administrateurs présents lors du Conseil d'Administration a validé le PPAS 2022-2028.

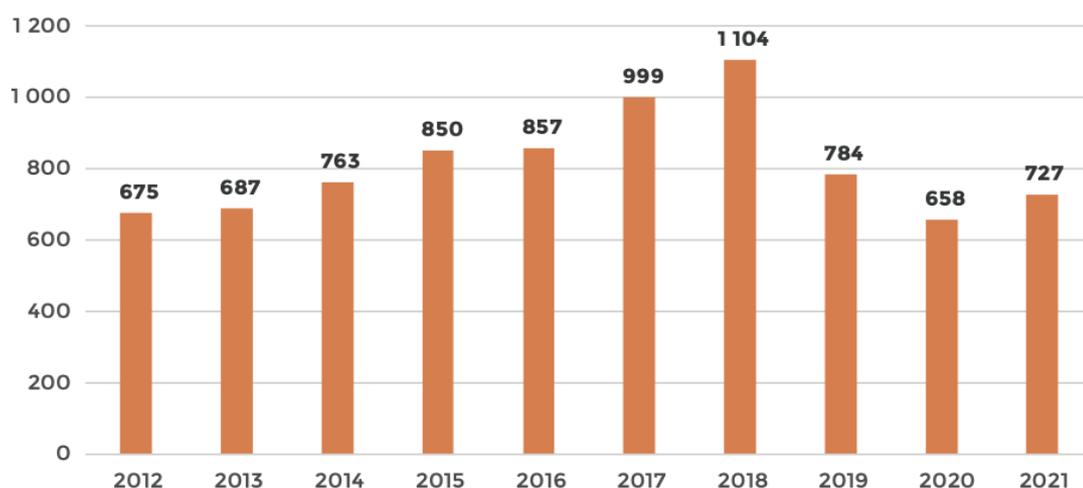
DIAGNOSTIC DU CONTEXTE ET DES ENJEUX LOCAUX

Réguler et observer le marché foncier rural

Le marché foncier agricole et périurbain

À l'instar de l'année 2020, le contexte sanitaire a vraisemblablement eu un effet sur les dynamiques du marché foncier rural mais c'est une augmentation du nombre de notifications de près de 11% qui est observée en 2021. Comme en 2020, cinq communes concentrent la majorité des notifications (54%), reflétant l'attractivité des zones littorales et proches des principales agglomérations : Gosier, Petit-Bourg, Sainte-Anne, Saint-François, Le Moule.

Figure 1 : Évolution 2012-2021 du nombre de notifications de vente



Toutefois, il est à noter que le nombre de Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) connaît une certaine décline, depuis 2018. Cette tendance s'explique par le travail de communication réalisé par la SAFER autour des missions définies par le législateur.

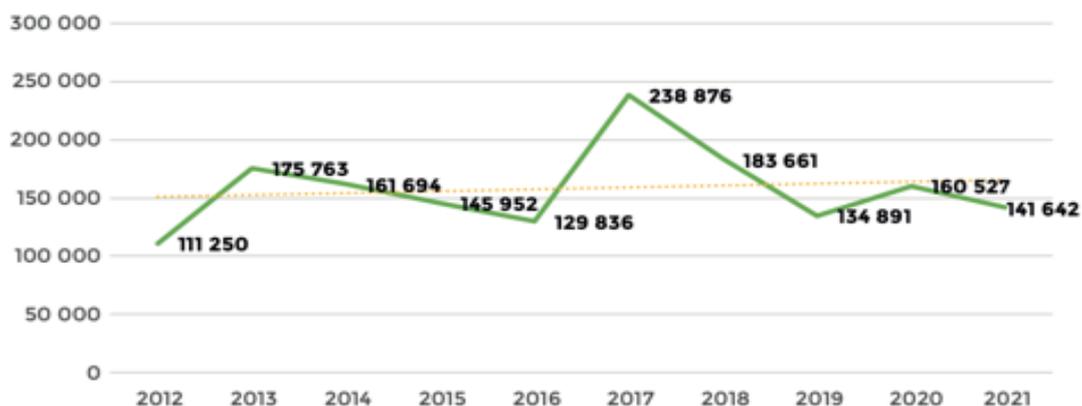
Figure 2 : Évolution 2012-2021 des surfaces moyennes notifiées (en ha)



Alors que les surfaces moyennes notifiées ont progressivement augmenté, depuis 2017, et dépassé l'hectare, en 2020, l'année 2021 est marquée par une diminution de près de 7%. Malgré ces dynamiques contrastées, les surfaces moyennes notifiées demeurent très faibles alors que les prix moyens sont sensiblement élevés.

Cette tendance s'explique par la prépondérance de ventes de maisons d'habitation ou de terrains à artificialiser sur des parcelles mixtes et sur des petites surfaces. Ce phénomène entraîne le morcellement des terres agricoles aux conséquences négatives pour l'agriculture : mitage, fermeture de paysages et pertes d'opportunités de développement agricole.

Figure 3 : Évolution 2012-2021 du prix moyen des DIA (€/ha)

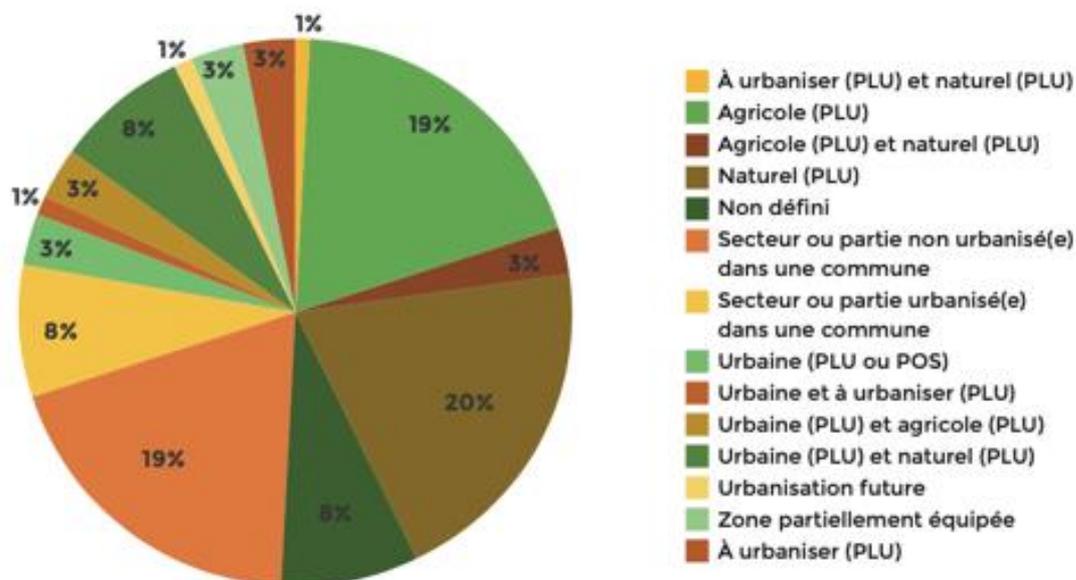


La relative stabilisation voire décline de la tendance haussière, reflète le rôle essentiel joué par la SAFER dans la régulation des prix malgré la forte pression spéculative.

Face à la spéculation foncière, la Safer préempte avec révision de prix dès que cela est jugé nécessaire par le Comité Technique Départemental puis validé par les Commissaires du Gouvernement.

De manière embryonnaire mais toutefois notable, la Safer est confrontée à l'émergence du phénomène sociétaire. Plusieurs cessionnaires se constituent désormais en société, notamment en Société Civile d'Exploitation Agricole, sans toutefois que le gérant ne dispose de la qualité d'exploitant.

Figure 4 : Répartition des surfaces notifiées en 2021 par zonage (en %)



Ainsi que le reflète la figure ci-dessus, le marché foncier purement agricole se révèle très étroit et les opportunités d'acquisition pour la Safer sont de ce fait limitées.

Dynamiser l'agriculture

En 2021, 16 dossiers de préemptions sont encore en cours auprès des offices notariaux, s'expliquant en grande partie par l'allongement des délais de traitement des dossiers par le notaire.

Notons ainsi que l'exercice du droit de préemption ne se traduit pas assez rapidement par l'acquisition puis par la rétrocession pour l'installation ou la consolidation.

Ce constat conduit la Safer à tendre vers une présence accrue auprès des cédants dans l'objectif d'augmenter sensiblement le nombre d'acquisitions amiables

Cependant, les surfaces agricoles mécanisables sont d'ores et déjà protégées, au sein des Groupements Fonciers Agricoles (GFA) et les projets de vente, pour l'installation ou la consolidation, sont très peu nombreux dans la mesure où le taux de mutation est quasi-nul.

La faible rémunération de l'activité agricole conduit à une tendance spéculative caractérisée par un certain attentisme des acteurs espérant le déclassement de leurs parcelles agricoles à court ou moyen-terme. Par ailleurs, la faiblesse des retraites agricoles favorise également la poursuite d'une activité, après l'âge du départ à la retraite, et n'incite donc pas à la transmission d'exploitations.

Hors financement propre sur le stock foncier issu de la Réforme Foncière, ce constat questionne, à terme, les possibilités et modalités de financement de l'activité.

L'installation agricole : un enjeu incontournable pour le renouvellement des générations

Selon les données issues de la DAAF de Guadeloupe, 113 demandes de Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ont été accordées entre 2010 et 2018, pour une **moyenne de 14 installations aidées annuellement. Environ 50 % des nouveaux installés le sont par la Safer.**

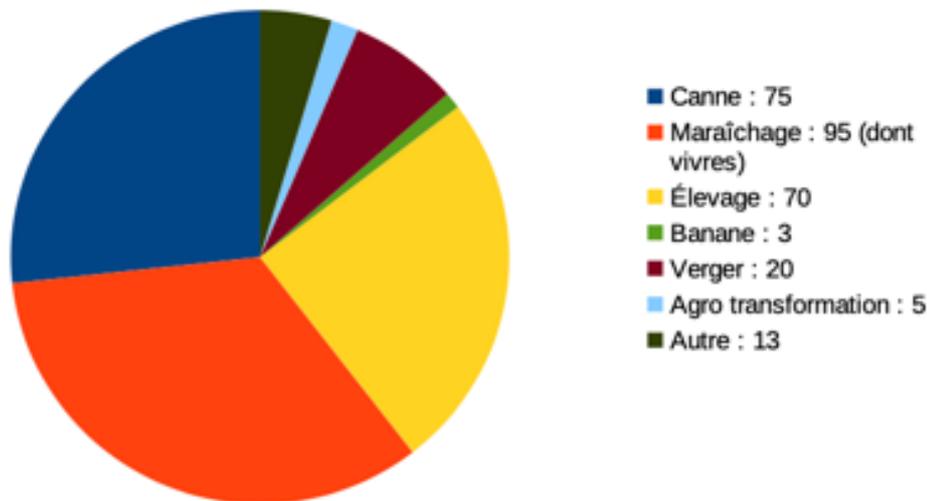
Les candidats sont en moyenne âgés de 35 ans au moment du dépôt de leur demande, et sont 24 % de femmes et 76 % d'hommes.

Les installations s'effectuent sur une surface moyenne de 8,3 ha. Environ un tiers des parcelles concernées se situent au sein des issus de la Réforme Foncière.

La grande majorité des jeunes agriculteurs installés le sont sous la forme d'une exploitation individuelle, seuls 5 % s'installent sous une forme sociétaire.

En majorité, les jeunes disposent d'une exploitation diversifiée, répartie entre 2 et 3 types de production (ou plus) : (NB : sur le graphique ci-dessous, le total est supérieur à 113, car le graphique reflète les différents ateliers au sein d'une même exploitation)

Figure 5 : Secteurs d'activité des installations JA entre 2010 et 2018



Alors que le parcours Jeunes Agriculteurs est solidement accompagné, force est de préciser que de très nombreux porteurs de projets, formés, demeurent en recherche de foncier agricole alors que les opportunités d'installations sont trop peu nombreuses.

Ainsi, de nombreux leviers d'actions doivent rapidement être saisis par l'ensemble des acteurs agricoles pour démultiplier la mise à disposition de foncier valorisable, à travers la finalisation de la Réforme Foncière, et la dynamisation du marché locatif, mais aussi par la procédure « Terres Incultes » et une action renouvelée du Conseil Départemental.

40 ans de la Réforme Foncière : les Groupements Fonciers Agricoles, un second souffle à réinventer pour le développement des approches innovantes

Historiquement, la Safer de Guadeloupe a été chargée de la réalisation de la Réforme Foncière en vue de la préservation du foncier agricole et de l'installation d'agriculteurs. La première Réforme Foncière s'est étalée de 1961 à 1968 et a consisté en la vente, par les sucriers, de 2 308 ha aux agriculteurs. Depuis, ces terres ont été revendues en grande partie par les agriculteurs et sont aujourd'hui largement urbanisées.

La seconde Réforme Foncière a eu lieu de 1968 à 1979. 2 901 ha ont été vendus par les usiniers aux agriculteurs. Environ 50% de ces terres ont gardé leur vocation agricole.

La troisième Réforme Foncière, depuis 1981, se distingue par le fait que la quasi-totalité des surfaces rétrocédées aux agriculteurs sont préservées à des fins agricoles, notamment grâce au dispositif GFA. Bien que non-finalisée, cette dernière réforme présente un bilan globalement positif vis-à-vis des missions de la Safer. Les terres sont toujours agricoles, non morcelées, ni placées en indivision.

Pour clore la Réforme Foncière en cours, la Safer doit solder le stock foncier résiduel, s'élevant à environ 1600 ha, dont moins de 50% a une vocation agricole. Ces terres sont difficiles à rétrocéder pour plusieurs raisons. Il s'agit d'un stock de moindre qualité, hétérogène, peu mécanisable, avec lequel il est difficile de constituer des lots d'installation. Il s'agit également

de terrains occupés, voire bâtis, sans autorisation. La libération de ces terres est souvent longue et empreinte de complexités.

Les singularités du reliquat foncier conduisent la Safer à diversifier les formes de rétrocessions. Afin de participer au développement d'approches innovantes, telles que l'agroécologie ou l'agroforesterie, peu compatibles avec les exigences des Groupements Fonciers Agricoles issus de la Réforme Foncière, la Safer développera, lors du PPAS 2022-2028, certaines rétrocessions en pleine propriété, associées à des cahiers des charges permettant de se prémunir des écueils des réformes antérieures.

Aussi, notons que lors d'une séance en avril 2019, l'Assemblée Générale de la Société d'Épargne Foncière de Guadeloupe, actionnaire majoritaire des GFA, a décidé de mandater la Société ARCADE DEVELOPPEMENT MARTINIQUE avec pour objectif de :

- Vérifier l'activité réelle de chaque GFA et ainsi constater les exploitants éventuellement défaillants ;
- Faire l'inventaire des parcelles et leur évolution ;
- Évaluer les parts sociales de chaque GFA au regard du foncier actuellement détenu ;
- Déterminer les GFA en capacité de racheter les parts sociales de la SEFAG ;
- Déterminer les GFA en difficultés ;
- Rapprocher le montant du capital de la SEFAG du montant total des parts de GFA détenus à hauteur de 60%.

Les conclusions du rapport intermédiaire mettent en avant :

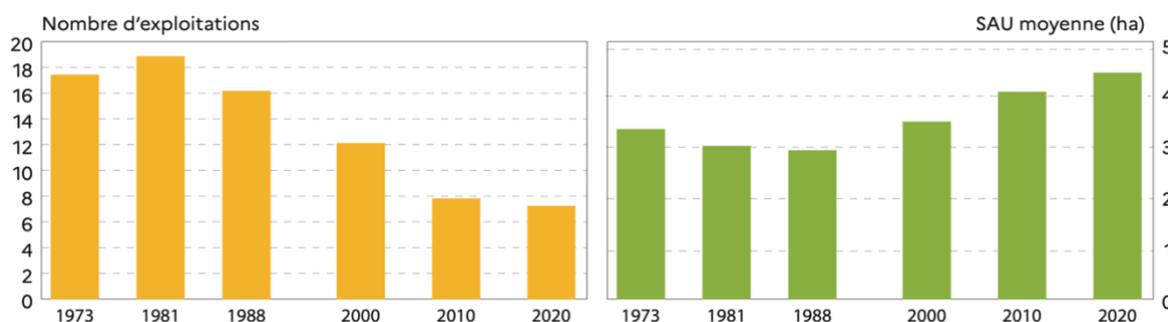
- Une créance de fermages, sans dépréciation, s'élevant à près de 8,5 millions d'euros ;
- Un retard conséquent dans la rédaction des baux à long terme ;
- Des rachats de parts sociales non effectués ;
- Des actes de cessions de parts sociales non enregistrés (absence de signature et/ou paiement des frais d'enregistrement).

Ces constats questionnent le cœur de métier de la SAFER, à savoir la rétrocession en GFA Réforme Foncière tant la dégradation de la situation financière de ces groupements favorise des situations de sous-exploitation manifeste ou d'inculture. Cela alors que de nombreux porteurs de projets aspirent à s'installer ou à consolider leurs exploitations.

Les structures foncières et la répartition parcellaire des exploitations agricoles

Les données issues du Recensement agricole 2020 reflètent des tendances contrastées. Moins nombreuses (diminution est de - 7 % entre 2010 et 2020, alors qu'elle était de - 36 % entre 2000 et 2010 et de - 25 % entre 1990 et 2000), les exploitations agricoles s'agrandissent. Une exploitation agricole dispose en moyenne de 4,4 hectares, soit 0,4 hectare de plus qu'en 2010 et 1 hectare de plus qu'en 2000.

Figure 6 : Évolution du nombre d'exploitation et de la SAU moyenne



Source : Agreste – Recensements agricoles.

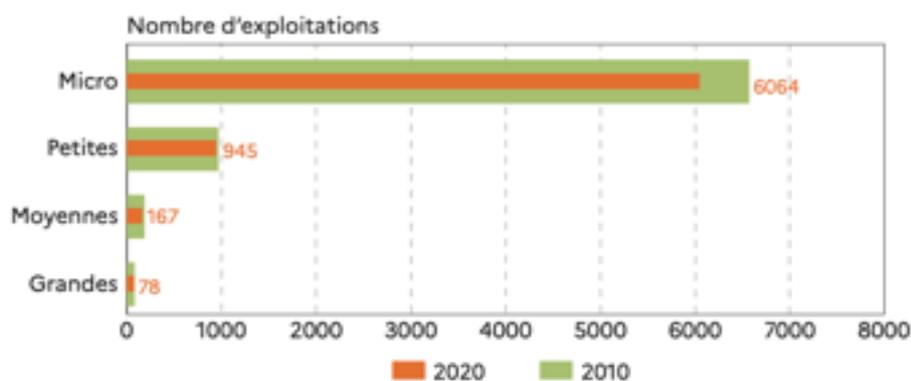
Ces mêmes données démontrent que les exploitations sont principalement de taille modeste toutes filières confondues.

Les « très petites unités » ayant moins de 25 000 € de Produit Brut Standard (PBS) sont dominantes. Elles représentent 84 % des exploitations. Dotées d'une Surface Agricole Utilisée (SAU) moyenne de 2,8 hectares, elles valorisent 54 % des surfaces agricoles du territoire. Elles sont sur-représentées dans les exploitations spécialisées en bovins viande, canne et polyculture- polyélevage.

Les « petites » (entre 25 000 et 100 000 € de PBS) représentent 13 % des exploitations et diminuent seulement de 2 %.

Les « grandes » (plus de 250 000 € de PBS) représentent 1 % des exploitations, cultivent 14 % de la SAU et sont principalement spécialisées en cultures végétales (banane et maraîchage).

Figure 7 : Taille économique des exploitations en 2010 et 2020



Source : Agreste – Recensements agricoles, 2021.

Les enjeux spécifiques des filières agricoles

Le poids économique de l'activité agricole, en Guadeloupe, est relativement mesuré puisque la production brute, avoisine les 173 millions €, mais ne contribue à la création de richesse qu'à hauteur de 53 millions €, au regard d'un niveau élevé de consommations intermédiaires¹.

¹ Panorama de la richesse créée et du revenu agricole dans les Départements d'outre-mer : ODEADOM, Octobre 2018.

Cette activité est aujourd'hui le fait de 7 254 exploitations agricoles sur près de 32 000 hectares.

Le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit mais à un rythme plus faible par rapport aux deux décennies précédentes. Néanmoins, en moyenne, près de 200 exploitations et 550 ha exploités ont disparu annuellement. Cette dynamique, couplée à un vieillissement des chefs d'exploitation (34% ont 60 ans ou plus) et au faible nombre de nouvelles installations, pèse sur le dynamisme du secteur agricole guadeloupéen.

Les travaux menés par le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux, en juillet 2021², dresse un panorama relativement exhaustif des dynamiques de filières, sur lequel nous nous appuyons ci-dessous.

Filières végétales

Canne à sucre

Près de 3500 « planteurs » se consacrent, sur environ 13 000 ha, à la canne à sucre. De nombreux planteurs de canne exercent parallèlement d'autres activités, dans le secteur agricole ou en dehors. Les 4 sociétés d'initiative et de coopération agricole (SICA) structurent la profession dont la production alimente 2 sucreries et 9 distilleries.

Banane

La bananeraie couvre, quant à elle, une SAU voisine de 2 000 ha exploitée par environ 180 producteurs qui exportent en fonction des conditions climatiques ou sanitaires, entre 50 000 et 70 000 tonnes de bananes par an. Ces producteurs sont regroupés au sein d'une seule Organisation Professionnelle (OP), la SICA LPG, et nombre d'entre eux se consacrent également à la production de fruits et légumes et/ou élèvent des animaux.

Filières végétales dites de diversification

Aux côtés de ces deux filières, les cultures improprement dites de « diversification » sont destinées pour l'essentiel à approvisionner le marché local. En 2018, elles couvraient 573 ha en fruits, 2345 ha en légumes et 495 ha en tubercules, soit un total de près de 3 500 ha. Les producteurs sont accompagnés par 4 OP et une interprofession, IGUAFLHOR.

Notons que la production locale de fruits et légumes peut être attribuée pour seulement un tiers des volumes aux adhérents des OP quand les deux autres tiers paraissent relever de producteurs non adhérents ou d'acteurs œuvrant en dehors des dispositifs formels de suivi et d'accompagnement de l'activité agricole. L'agriculture de petite échelle est un maillon central de la production agricole sur le territoire, gagnant à être davantage valorisée et accompagnée.

² Évaluation de l'ensemble des politiques de soutien en faveur de l'agriculture des régions ultrapériphériques et proposition de scénarii objectivés de transformation agricole de ces territoires permettant d'atteindre une autonomie alimentaire, CGAAER, 2021.

Filières animales

Le secteur de l'élevage en Guadeloupe est le troisième de l'économie agricole (44,3 millions € pour une production agricole totale de 189,2 millions €) contre 64,2 millions € pour la banane, 61,3 millions € pour les fruits et légumes et 19,4 millions € pour la canne à sucre selon les dernières données consolidées.

L'abattoir agréé multi-espèces du Moule couvre une partie des filières organisées porcines, bovines, petits ruminants. L'abattoir de Sainte-Rose spécialisé dans l'espèce porcine, a redémarré ses activités en 2020. Pour les lapins et la volaille, le territoire compte 4 abattoirs privés et 5 tueries.

Filière bovine

La Guadeloupe demeure le DROM possédant le cheptel bovin le plus important avec un effectif déclaré de 42 433 têtes pour 7 388 détenteurs. Le nombre moyen est donc de 6 têtes par éleveur, soit de très petits élevages. Toutefois, cette filière est concernée par une désaffection de ses professionnels, avec une baisse tendancielle du nombre de détenteurs immatriculés de 10,2 % sur la période 2011-2019. De nombreux chefs d'exploitations arrivent à l'âge de la retraite, sans perspective de reprise de l'exploitation.

La filière est faiblement structurée, avec seulement 9% des éleveurs adhérents à une Organisation de Producteurs (soit 641 personnes). Les abattages de ces adhérents représentent 30% de l'ensemble des abattages de l'archipel et sont tendanciellement en diminution. La diminution du nombre de têtes abattues par les OP est plus forte comparativement au nombre de têtes abattues hors organisation de producteurs. Sur les 6 ans écoulés, les abattages hors interprofession ont diminué de 10%. La diminution est de 24% pour ceux provenant des membres de l'interprofession (IGUAVIE).

Filières ovine-caprine

L'élevage de petits ruminants est traditionnellement important avec un nombre élevé de petits détenteurs. C'est un type d'élevage très familial. Le nombre de têtes pour cette filière relève surtout de l'estimation, puisque tous les animaux ne sont pas identifiés. Les abattages contrôlés ne concernent qu'une part très réduite de la production locale.

Filière porcine

La filière porcine connaît également une dynamique déclinante, notamment en lien avec la concurrence des produits de dégagement qui mettent en compétition une viande de porc locale vendue autour de 5 à 6€/kg avec des produits qui arrivent sur le marché à 1€/kg.

Filière avicole

La volaille est la viande la plus consommée en Guadeloupe, pour un volume moyen de 37 kg par habitant et par an.

Les abattages d'animaux pratiqués par les adhérents de l'interprofession sont en diminution de 15,2 % entre 2018 et 2019, atteignant 110 tec en 2019. En 2020, Un peu plus de 146 000 volailles ont été abattues par les structures.

Cette filière est aussi fortement pénalisée par les importations de produits de dégagement (pilons, ailes de poulet, ailes de dinde) provenant de France métropolitaine et d'autres pays européens, qui sont vendus à 1€/kg, et génèrent un seuil pour la production locale, qui ne peut écouler davantage de 1500 poulets/semaine.

Un objectif : une autonomie alimentaire accrue d'ici 2030

Alors que le Président de la République, a fixé, en 2019, l'objectif de l'autonomie alimentaire à l'horizon 2030 pour les départements d'outre-mer, **l'évolution dans le temps des importations de fruits, légumes, produits carnés frais, et aussi transformés, met en évidence une dépendance croissante du territoire vis-à-vis de l'extérieur.**

Le solde des échanges commerciaux alimentaires entre la Guadeloupe et l'extérieur était de 425 millions € en 2018, soulignant l'importance des importations de produits bruts et transformés sur le territoire. Ramené aux 173 millions € de la production agricole brute évoqués précédemment, il conduit à un premier ratio de 28 %, pouvant constituer une estimation de l'autonomie alimentaire du territoire.

Figure 8 : Taux de couverture alimentaire par produits

Type de produits	Taux de couverture alimentaire des produits bruts et transformés
Fruits	16 %
Légumes	55 %
Viande	< 25 %
Lait	Quasi 0 %

Source : ODEADOM, 2021

Une démarche volontariste de soutien à l'agriculture à destination du marché local semble être au cœur des enjeux politiques territoriaux et s'inscrit au cœur de la stratégie du PPAS 2022-2028.

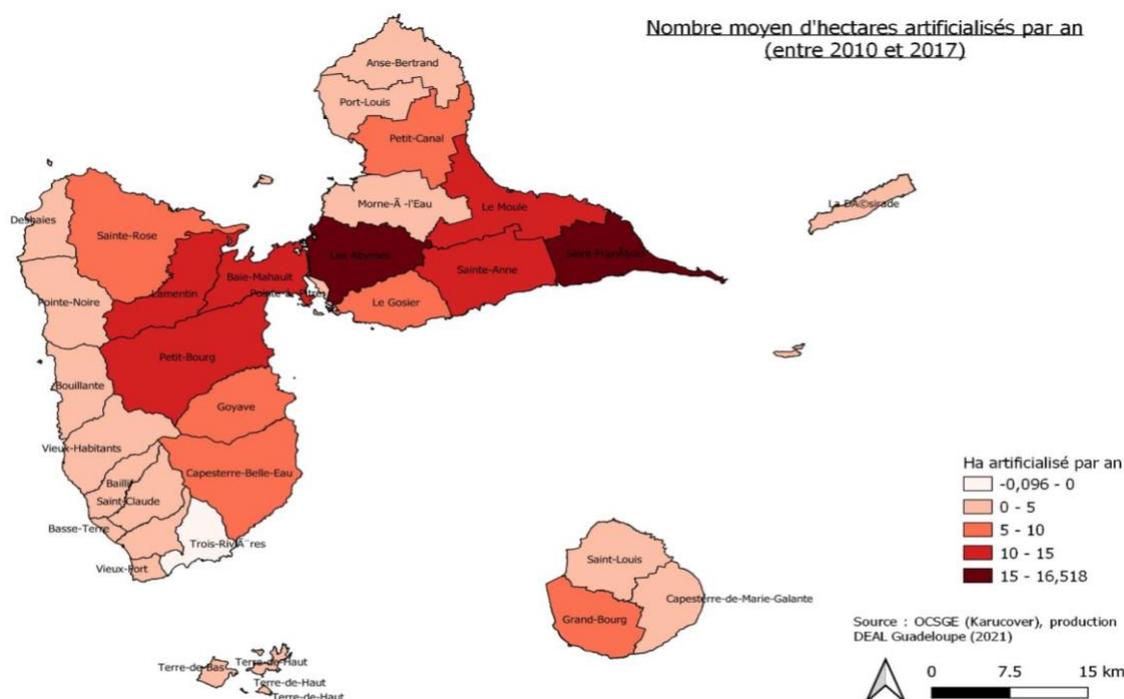
Accompagner le développement durable du territoire et participer à la protection de l'environnement

La lutte contre l'artificialisation des sols

La lutte contre l'artificialisation des sols est aujourd'hui l'une des priorités de l'action publique en matière d'aménagement du territoire. À la suite du plan biodiversité de 2018, l'objectif zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 a été mis à l'agenda par le gouvernement.

L'artificialisation qualifie les espaces dédiés à des fonctions urbaines, dont l'usage affecte de manière complète ou partielle les fonctions hydrologiques et écologiques des sols. En d'autres termes, il s'agit de l'altération de la capacité des sols à infiltrer l'eau, stocker du carbone, produire de la biomasse (agriculture) ou être le support de biodiversité.

Figure 9 : Nombre moyen d'hectares artificialisés par an entre 2010 et 2017



En 2017, 16,43 % du territoire guadeloupéen était ainsi considéré comme artificialisé.

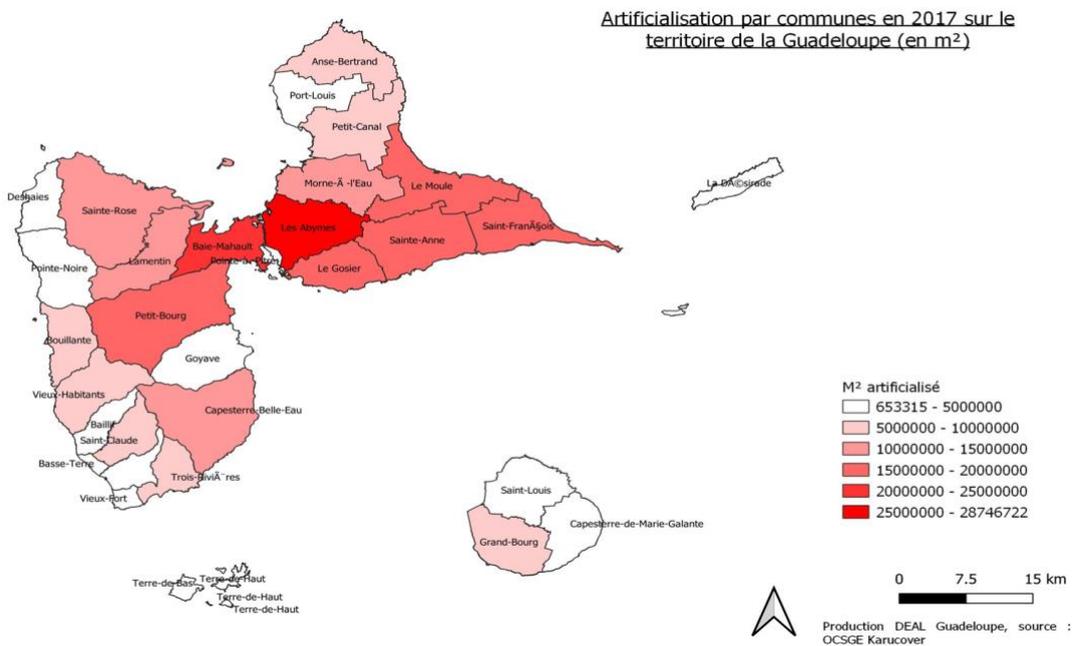
Il est intéressant de rapporter cette donnée à la démographie de l'île et la mettre en perspective avec des territoires de comparaison :

	Guadeloupe	Martinique	France Hexagonale
Part du territoire artificialisé	16,43 %	21,40 %	Entre 7 % et 9 % (selon les sources)
M ² artificialisés en moyenne par habitant	690 m ²	624m ²	Entre 600 et 760 m ²

On observe ainsi qu'en termes de proportion d'artificialisation rapportée à sa population, la Guadeloupe s'inscrit en cohérence avec la tendance française.

De manière plus fine, on constate, à travers la figure ci-dessous, une concentration des espaces artificialisés sur la communauté d'agglomération de Cap Excellence. La périphérie de l'agglomération et le sud-est de la Grande Terre présentent également des surfaces artificialisées importantes à l'échelle communale.

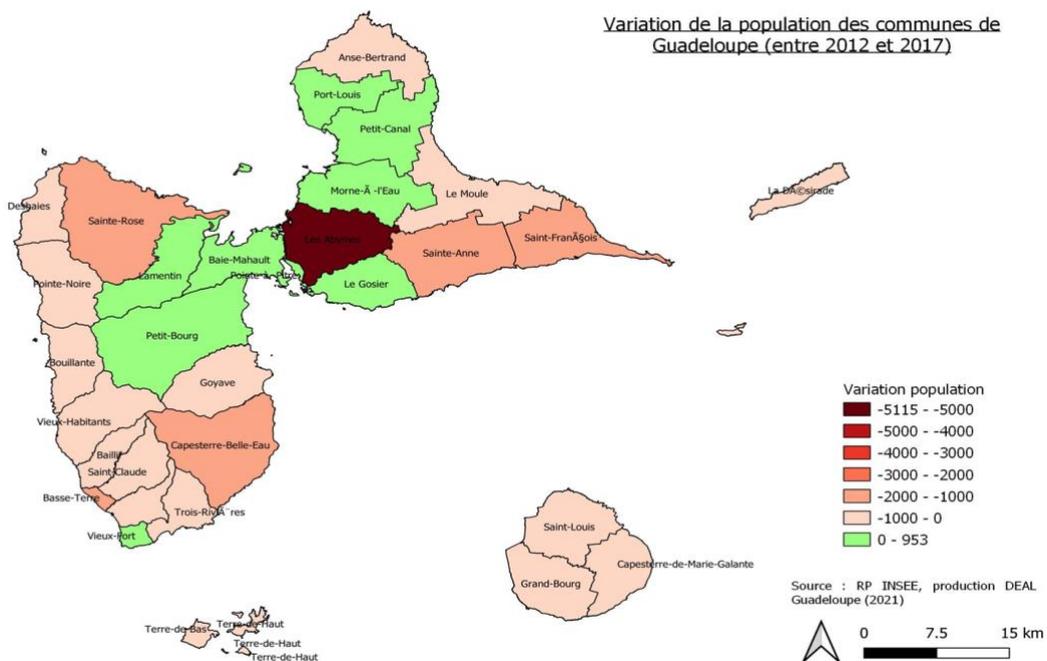
Figure 10 : Artificialisation des sols par communes en 2017 (en m2)



Évolutions démographiques et mutations socio-spatiales

Analyser les dynamiques d'artificialisation nécessite également de considérer les variations démographiques au niveau communal et les transferts de population, afin de mieux en déterminer les variables causales.

Figure 11 : Variation de la population des communes entre 2012 et 2017



La variation des populations communales, entre 2012 et 2017, montre que les communes périphériques de l'agglomération pointoise ont connu une stabilisation de leurs populations, voir une légère hausse. Sur cette même période, la population de la commune des Abymes présentait la plus forte baisse (-5 115 habitants). Toutes les autres communes de Guadeloupe ont également vu leurs populations respectives diminuer.

Au global, la population guadeloupéenne est passée de 403 314 habitants à 390 253 habitants entre 2012 et 2017, soit une baisse de 13 061 habitants.

On assiste à un triple phénomène : d'une part, (1) une partie des guadeloupéens quitte l'archipel ; d'autre part, (2) un transfert de populations s'effectue des communes de la côte sous-le-vent et de l'est grande terre vers l'agglomération pointoise. Enfin, (3) le centre de l'agglomération (Pointe-à-pitre et les Abymes) se vide au profit de la périphérie.

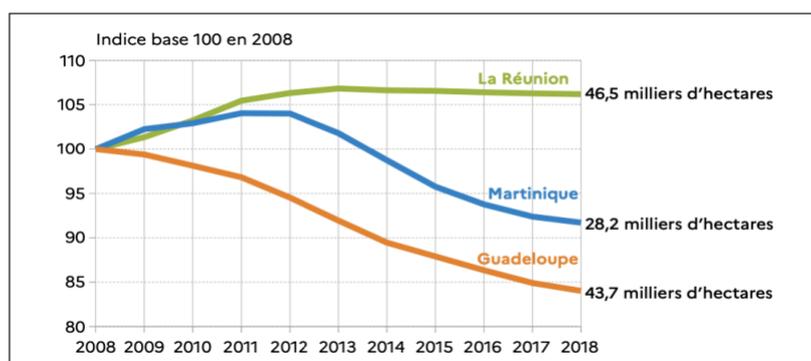
Les dynamiques d'artificialisation actuelles ne s'expliquent donc pas par une augmentation hypothétique de la population mais davantage par un probable transfert des populations de logements existants vers de nouveaux logements et le développement de nouvelles surfaces d'activités économiques et d'équipements.

Au niveau national, la consommation d'espaces est la conséquence du développement de trois secteurs : l'habitat (42%), les infrastructures de transports (28%) et les services et loisirs (16%). En Guadeloupe, il existe certes un besoin de logements nouveaux liés à l'évolution de la structure de la population toutefois les données les plus récentes montrent qu'il existe plus de 37 000 logements vacants sur le territoire. **Rapporté au parc total, les logements vacants représentent plus de 20 % du parc de logement total.** En France hexagonale, ce taux s'élève à 8,4 %.

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

L'artificialisation des sols se développe majoritairement au détriment des espaces agricoles, dont certains présentent un potentiel agronomique fort, voir sont connectés au réseau d'irrigation agricole. **Les terres agricoles perdent en moyenne 832 ha par an (-1,7%) de 2008 à 2018 sur le territoire guadeloupéen.** À titre comparatif, en Martinique, elles reculent en moyenne de 256 ha par an (- 0,9 %) tandis qu'à la Réunion, les surfaces agricoles augmentent de 271 ha par an (+ 0,6 %) sur la même période.

Figure 12 : Stabilité des sols agricoles en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion



Source : Agreste 2021

Le développement de l'urbanisation à faible densité sur les espaces ruraux de développement, lors du passage des POS aux PLU, a accru la pression foncière sur les espaces agricoles limitrophes, souvent de bonne qualité agronomique.

L'existence et la multiplication de nombreuses habitations situées en zones agricoles (mitage) constitue une des variables explicatives de la consommation des espaces agricoles. A l'échelle du territoire, le mitage représente près de 320 ha. Sur la commune du Moule près de 87 ha de bâtis sont classés en zone agricole au PLU (A).

Ce mitage urbain, au-delà de la destruction des potentialités agronomiques des sols, nuit fortement aux fonctionnalités logistiques des exploitations agricoles. Lorsque les difficultés d'exploiter se font trop importantes, le terrain est souvent abandonné et devient conséquemment un espace agricole en friche, potentiellement ciblé par la suite comme gisement de foncier à urbaniser.

Ainsi, selon des travaux menés et actualisés en 2015 par les services de la DAAF près **9 270 ha de terres agricoles potentiellement disponibles pour une remise en culture sont couverts pour partie par des friches, des prairies ou des bois.**

Figure 13 : Répartition des surfaces agricoles potentiellement valorisables selon leur disponibilité et valeur agronomique

Répartition selon la disponibilité :

	Surface (ha)	Pourcentage
Disponibilité avérée	7 903,19	66,48%
Disponibilité supposée par extrapolation	1 361,95	11,46%
Total potentiellement valorisable	9 265,14	77,94%
Non disponibilité extrapolée	2 622,71	22,06%
Total de la surface étudiée	11 887,85	100,00%

Répartition selon la valeur agronomique :

	Surface (ha)	Pourcentage
forte valeur agronomique	3 199,81	26,92%
valeur agronomique intéressante	5 150,26	43,32%
valeur agronomique moins affirmée	2 895,66	24,36%
valeur agronomique non déterminée	642,12	5,40%
Total de la surface étudiée	11 887,85	100,00%

Source : DAAF de Guadeloupe, 2016

Si le foncier agricole n'est qu'une composante parmi d'autres de l'autonomie alimentaire, sa préservation dans le long-terme apparaît indispensable pour assurer la pérennité de l'outil productif agricole guadeloupéen.

ANALYSE AFOM (ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES)

Forces de la SAFER (origine interne)	Faiblesses de la SAFER (origine interne)
<p>Stabilité financière</p> <p>Collaborateurs qualifiés, très expérimentés et impliqués</p> <p>Polyvalence, communication et transmission des savoir-faire fonctionnels</p> <p>Très bonne connaissance du marché foncier et de son suivi</p> <p>Expertise sectorielle reconnue</p> <p>Compétences internes spécifiques et outils adaptés (ex: géomatique...)</p> <p>Transparence des décisions</p>	<p>Restructuration(s) antérieure(s) ayant conduit à une réduction des effectifs et donc de la présence de terrain dans certaines zones</p> <p>Nombreux départs en retraite des collaborateurs expérimentés à venir</p> <p>Organisation et planification à parfaire</p> <p>Compétences agricoles à renforcer au regard du départ en retraite d'un conseiller-foncier expérimenté</p> <p>Compétences spécifiques à acquérir au regard de la diversification des activités à venir</p>
Opportunités pour la SAFER (origine externe)	Menaces pour la SAFER (origine externe)
<p>Reliquat foncier et caractéristiques des parcelles restantes permettant une certaine marge de manœuvre dans la définition stratégique (ex: agroécologie, agroforesterie...)</p> <p>Partenariat avec la Chambre d'Agriculture à concrétiser</p> <p>Meilleure concertation entre les institutions agricoles et acteurs fonciers</p> <p>Développement d'espaces de rencontre entre cédants et installés pour favoriser le renouvellement des générations</p> <p>Développement de prestations d'intermédiation locatives entre propriétaires et porteurs de projets</p> <p>Renforcement de la veille foncière auprès des collectivités</p>	<p>Difficulté croissante à venir, en lien avec les conséquences socio-économique de la pandémie, des financements des régularisations et/ou installations</p> <p>Prégnance des occupations sans droit ni titre des parcelles agricoles du stock foncier SAFER (activité de médiation et animation auprès des occupants extrêmement chronophage)</p> <p>Développement non-maitrisé et tolérance latente de constructions illégales sur les parcelles agricoles</p> <p>Importance de l'indivision successorale</p> <p>Manque de communication autour des missions et actions de la SAFER</p> <p>Marché foncier restreint</p>

ENSEIGNEMENTS DU BILAN DU PPAS ANTERIEUR

Les six axes stratégiques du PPAS 2015-2021 de la Safer de Guadeloupe sont les suivants :

1. Renouvellement des générations et installations de nouveaux agriculteurs
2. Promotion de la triple performance économique, environnementale et sociale
3. Développement de l'activité bois/forêt
4. Préservation de la diversité des paysages, protection des ressources naturelles et maintien de la diversité biologique
5. Développement durable des territoires
6. Promotion des outils de veille foncière

1. Renouvellement des générations et installations de nouveaux agriculteurs

Alors que l'objectif fixé, dans le PPAS 2015-2021, était de 200 nouvelles installations annuellement, la moyenne annuelle a été de 6 nouvelles installations au cours des six années passées. Les objectifs définis dans le PPAS antérieur se sont donc avérés en net décalage avec la réalité du territoire.

On constate toutefois que plus de 60% des surfaces rétrocédées pour l'agriculture l'ont été en faveur de premières installations.

Enfin, puisque le développement de l'agriculture biologique (AB) n'a été qu'embryonnaire, jusqu'à récemment, les actions d'accompagnement à l'installation en AB ont été très limitées et gagneront de fait à être renforcées de manière concrète.

2. Promotion de la triple performance économique, environnementale et sociale

Les surfaces agricoles, rétrocédées par la Safer, en faveur de l'installation ou de la consolidation, ont été inférieures aux objectifs fixés, s'expliquant, en grande partie, par l'occupation systématique du foncier de la Safer. La majeure partie des rétrocessions s'est fait à destination des Groupements Fonciers Agricoles principalement constitués de systèmes de production canniers ou en polyculture/élevage.

Notons que le reliquat foncier issu de la Réforme Foncière se caractérise par des parcelles atypiques, vallonnées, sous-bois, non-mécanisables et non-irriguées, mais propices pour le développement de projets innovants, agroécologiques et/ou agroforestiers. La rétrocession de ce reliquat est au cœur du PPAS 2022-2028.

3. Développement de l'activité Bois/Forêt

Les difficultés de mise en place d'une filière de valorisation du bois d'œuvre en Guadeloupe sont nombreuses et l'exploitation de bois n'est qu'embryonnaire. La Safer n'est donc pas intervenue sur ce segment.

L'instauration de la Commission Régionale du Bois et de la Forêt, en décembre 2020, couplée à la validation du Programme Régional de la forêt et du bois en Guadeloupe, en février 2020,

ambitionnent de renforcer la protection des forêts, de les gérer durablement tout en développant des filières de valorisation.

Au regard de l'évolution des dynamiques, la Safer se positionnera au mieux pour accompagner l'émergence de proto-filières de valorisation.

4. Préservation de la diversité des paysages, protection des ressources naturelles et maintien de la diversité biologique

Dans le cadre de sa mission de participation à la protection de l'environnement, la Safer a conclu une convention de partenariat avec le Conservatoire du Littoral. Ainsi, près de 11% du total des surfaces rétrocédées, entre 2015 et 2021, l'ont été en faveur de la protection de l'environnement, et ce alors même que la convention n'a été signée qu'en 2020.

Ce partenariat prévoit aussi, au regard de chaque situation, le maintien de l'activité agricole, si celui-ci est jugé compatible avec la préservation des milieux et le cahier des charges du Conservatoire du Littoral.

Cette convention, amenée à être renouvelée et renforcée au cours du PPAS 2022-2028, impliquera un partenariat plus étroit afin de préserver les espaces naturels et agricoles soumis à de fortes pressions foncières, par l'extension d'infrastructures ou le mitage péri-urbain.

Aussi, le Conservatoire du Littoral sera invité de manière exceptionnelle en Comité Technique Départemental.

Par ailleurs, la Safer a participé activement à la Commission Départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), jouant un rôle central pour enrayer la consommation d'espaces.

Mise en place en Guadeloupe par un arrêté préfectoral daté du 6 janvier 2016, la CDPENAF est obligatoirement saisie pour les projets d'urbaniser (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...) et pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme.

« Le type de projet le plus représenté reste les maisons d'habitation (près de 40 % des dossiers) suivi par les projets « divers » (projets publics, industrie de transformation, bureaux...), les bâtiments agricoles, et les projets liés aux énergies renouvelables (DAAF, 2021).

Depuis 2012, les efforts collectifs ont permis de préserver globalement 2 860 hectares de zone agricole, et 4 475 hectares de zone naturelle, en les dotant d'un classement réglementaire davantage protecteur que celui qui prévalait au Plan d'occupation des sols.

5 & 6. Développement durable des territoires et promotion des outils de veille foncière

Au-delà du travail réalisé dans les premières phases de la Procédure « Terres Incultes », aucune convention de partenariat avec les collectivités n'a pu être conclue, ni pour l'appui à l'élaboration de documents de gestion agricole/foncière ni pour la veille foncière. **Ces deux axes de diversification des activités s'inscrivent donc résolument au centre de la stratégie du PPAS 2022-2028.**

STRATEGIE DU PPAS POUR LA PERIODE 2022-2028

Assurer la régulation et la transparence du marché foncier rural

- Poursuivre la régulation d'un marché spéculatif en intervenant en révision de prix dès que nécessaire ;
- Monter en compétence sur le traitement du phénomène sociétaire ;
- Consolider l'instrument VIGIFONCIER + ;
- Multiplier et diffuser les indicateurs de suivi des dynamiques foncières.

Dynamiser l'agriculture et la forêt

- Développer une approche territorialisée pour la finalisation de la Réforme Foncière afin de contribuer aux approches innovantes ;
- Développer des solutions de rétrocession et de portage foncier hors Réforme Foncière ;
- Favoriser la diversité des systèmes de production et l'agroécologie/agroforesterie ;
- Renforcer les partenariats (Chambre d'Agriculture, Conservatoire du Littoral, ONF...) ;
- Développer les intermédiations locatives (Convention de Mise à Disposition) ;
- Mieux repérer les cédants et favoriser la mise en relation avec les candidats à l'installation ;
- Multiplier l'expertise, la prospective et la négociation foncière en vue d'accroître les acquisitions amiables.

Participer à la protection de l'environnement

- Renforcer le partenariat avec le Conservatoire du Littoral à travers une convention renouvelée et des invitations, à titre exceptionnel, en Comité Technique Départemental ;
- Favoriser l'installation en agroécologie/agroforesterie à travers un dispositif d'accompagnement foncier et financier adapté ;
- Associer des cahiers des charges environnementaux aux rétrocessions en pleine propriété ;
- Lutter contre l'artificialisation des sols, à travers une présence active en CDPENAF.

Accompagner le développement local

- Poursuivre les phases de diagnostic et d'animation de la Procédure « Terres Incultes » ;
- Conclure des conventions de veille foncière à travers VIGIFONCIER + ;
- Renforcer le concours d'assistante technique aux collectivités ;
- Multiplier les études et diagnostics fonciers agricoles auprès des communes et collectivités.

Autres

- Mieux communiquer sur les actions et missions de la SAFER (Site internet, réseaux sociaux, guides...) ;
- Participer aux réflexions relatives au financement des SAFER DOM.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

Assurer la régulation et la transparence du marché foncier rural

Régulation du marché foncier

Axe	Objectif
Faciliter l'accès au foncier aux porteurs de projets sur l'ensemble des marchés fonciers	Développer la présence de la Safer sur le marché foncier et les acquisitions amiables
Réguler le prix des terres agricoles	Intervenir en préemption en révision de prix dans les secteurs soumis à forte pression
Réguler le marché des parts sociales	Développer la présence de la Safer sur marché des parts ou actions de sociétés détenant ou exploitant du foncier agricole

Transparence du marché foncier

Axe	Objectif
Améliorer la connaissance des territoires via l'expertise Safer et accompagner les politiques publiques	Améliorer la connaissance des territoires (veille foncière, études prospectives...)
	Accompagner les politiques publiques et participer aux différentes instances de gouvernance
Assurer la transparence du marché foncier	Développer les outils de veille foncière (VIGIFONCIER +)
Assurer la transparence de l'activité de la Safer	Assurer la transparence du fonctionnement interne de la Safer
	Améliorer le suivi du PPAS
	Communiquer sur les actions réalisées

Dynamiser l'agriculture et la forêt

Renouvellement des générations en agriculture

Axe	Objectif
Transmettre les exploitations	Améliorer le repérage des cédants
Maîtriser et sécuriser le foncier pour l'installation	Développer des solutions de portage du foncier sur le moyen terme en faveur de l'installation progressive (CMD, autres conventions)
	Finaliser le déstockage des parcelles agricoles de la Réforme foncière et diversifier les modalités de rétrocession

Installer de nouveaux agriculteurs	Communiquer et être connu comme un acteur de l'installation
	Créer des synergies entre les acteurs et accompagner les politiques publiques autour de l'installation
	Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs
	Pérenniser les installations en consolidant les assises foncières
	Repérer et accompagner les candidats à l'installation, y compris hors origine agricole

Amélioration de la résilience des exploitations

Axe	Objectif
Sécuriser l'assise foncière des exploitations et améliorer leur résilience face au réchauffement climatique	Maintenir les fermiers en place
	Conforter les exploitations pour atteindre la viabilité économique et/ou respecter les normes environnementales
Contribuer au développement de l'agroécologie	Préserver et favoriser la diversité des filières et des systèmes de production
	Maintenir et développer l'agriculture de proximité
	Contribuer à la mise en œuvre des programmes alimentaires territoriaux (PAT)
	Maintenir et développer l'agriculture biologique
	Maintenir et favoriser l'agroécologie/agroforesterie
Accompagner et développer les pratiques en faveur de l'environnement	
Restructurer le parcellaire pour optimiser la performance économique et agronomique	Participer à la Procédure Terres Incultes (repérage et cartographie des surfaces en friche, propositions de mise en exploitation et animations)

Participer à la protection de l'environnement

Prise en compte transversale de l'environnement

Axe	Objectif
Préserver la biodiversité et les habitats naturels	Protéger les habitats naturels en mobilisant les outils fonciers de la Safer (cahier des charges)
	Participer mensuellement à la CDPENAF
Préserver les espaces naturels, agricole et forestier et la diversité des paysages	Lutter contre le mitage à travers une présence de terrain accrue
	Lutter contre l'artificialisation des sols et contre la disparition des espaces naturels, agricoles et forestiers à travers des synergies accrues avec les collectivités

Valorisation des forêts et des milieux naturels

Axe	Objectif
Être reconnu comme acteur du foncier forestier et accompagner les politiques publiques de gestion forestière	Communiquer et être connu comme un acteur du foncier forestier Accompagner le Conseil Départemental et l'ONF dans leur stratégie de consolidation du massif forestier

Accompagner le développement local

Axe	Objectif
Accompagner les collectivités dans les projets de construction ou d'aménagement en vue de maintenir et développer la vitalité des territoires	Accompagner les politiques publiques d'aménagement du territoire Limiter l'impact des infrastructures sur les espaces agricoles, naturels et forestiers

DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Mission	Intitulé de l'indicateur	Référence nationale (moyenne annuelle sur 2015-2020)	Situation de référence (moyenne annuelle sur 2015-2020)	Objectif (prévision annuelle pour 2022-2028)
Mission environnementale	Part des surfaces rétrocédées en faveur de la protection de l'environnement		11 %	15 %
	Part des surfaces agricoles rétrocédées en faveur de l'agriculture biologique		0 %	5 à 7 %
Mission agricole	Part des surfaces de l'installation pour la mission agricole		65 %	65 à 70 %
	Part des surfaces en faveur de l'installation rétrocédées à des hors cadres familiaux (HCF)		100 %	100 %
	Surfaces rétrocédées pour des 1ères installations		61 %	40 à 45 %
	Nombre d'installés dans le cadre d'une 1ère installation		6	5 à 8
	Taux de satisfaction des candidats avec un projet de 1ère installation pour les dossiers avec au moins un candidat à l'installation			
Transparence du marché foncier (veille et observation foncière)	Part des communes du territoire sous convention de veille foncière		0	1 à 3 / an

MOYENS ET FINANCEMENTS

Moyens et financements

La trajectoire d'assainissement financier et de diminution de l'endettement se poursuit, et ce depuis plusieurs années. L'ensemble des charges internes et externes sont maîtrisées.

L'endettement global de l'entreprise, comprenant notamment les encaissements d'acomptes sur des ventes à venir ayant vocation à se transformer en chiffre d'affaires, sont en diminution. Toutefois, un effort renouvelé sera fourni sur le PPAS 2022-2028 afin de maîtriser au mieux cette tendance d'apurement des acomptes.

Les régularisations de bâtiments d'habitation sur des parcelles, à destination urbaine, issues de la Réforme Foncière, permettent à la Safer de couvrir ses charges structurelles mais aussi de financer des opérations entrant dans son objet social. Bien qu'assainie, la situation financière de la Safer ne lui permet toutefois pas d'agir, notamment en acquisition, sur d'importantes opérations.

Aussi, notons que les porteurs de projets (agricoles, particuliers...) rencontrent des difficultés croissantes de financement, notamment en lien avec les conséquences socio-économiques de la pandémie de Covid-19. Cette tendance fragilise de ce fait la finalisation de la Réforme Foncière et *in fine* la dynamique d'assainissement engagée depuis plusieurs années.

Ainsi, il conviendra de poursuivre la réflexion autour du financement spécifique des Safer DOM, aux marchés fonciers restreints, et de concrétiser un renforcement des moyens financiers des Safer ultra-marines afin de faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Organisation interne

Afin de procéder à la réorganisation des services à la suite du départ, principalement à la retraite, de plusieurs collaborateurs, la SAFER a procédé au recrutement, début février 2022, d'un Conseiller foncier en charge du secteur de la Grande-Terre et, en mars 2022, d'une collaboratrice au poste d'Assistante de Direction en vue d'anticiper le prochain départ à la retraite de l'Assistante de Direction actuellement en poste, et ce depuis plus de 40 ans de fidèles services.

L'ensemble du personnel nouvellement recruté a suivi, pendant une semaine, en avril 2022, une formation au logiciel métier, SAFCOM. En lien avec la FN SAFER, une formation, adaptée aux spécificités du territoire, et visant à parfaire les compétences des collaborateurs du service foncier est en cours d'élaboration et sera lancée en septembre 2022.

Tout au long du PPAS 2022-2028, la formation du personnel sera poursuivie et intensifiée.

Dans le cadre de la diversification des activités, une réflexion a été engagée afin de procéder au recrutement d'un Assistant foncier pour épauler le Conseiller foncier en charge de la régularisation, d'un Conseiller foncier/Chargé d'études en vue de préfigurer un véritable « Service études » visant à dynamiser le concours d'assistance technique auprès des Collectivités.